COMMUNIQUÉ DE PRESSE





LEUCATE INAUGURE DEUX PLAGES SANS TABAC

La commune de Leucate, connue pour sa politique environnementale, souvent à l'avant-garde, réserve désormais deux périmètres de 150 mètres linéaires, nommés « Plages sans tabac », réglementés chacun par deux arrêtés municipaux du maire Michel PY. Une convention a été signée avec la Ligue contre le cancer, précisant que « la commune de Leucate participe activement à toutes les mesures visant à protéger les populations », dans le cadre de la lutte anti-tabac menée par la Ligue.

2 plages sans tabac ont ainsi été créées à Leucate. Il s'agit de proposer à tous ceux qui le souhaitent un espace, sans fumées de cigarettes ou vapotage, nocives et souvent incommodantes pour ceux qui ne fument pas.

Deux lieux ont été choisis : un à Port-Leucate, de part et d'autre du Poste de secours n°1, près de la résidence Copacabana, l'autre sur la plage des Villages Naturistes, de part et d'autre du mail d'accès situé à la plage entre Aphrodite et Oasis. Ces périmètres sont annoncés en arrivée de plage puis aux 4 angles du périmètre délimité.

La ville de Leucate, soucieuse du bien-être des familles, des habitants et de ses nombreux visiteurs, a aussi tenu à rappeler la réglementation en vigueur sur les autres plages de la commune, réputées pour leur singulière préservation et la qualité de leur entretien.

En effet, afin de sensibiliser les usagers à la pollution de notre littoral, et afin que les enfants puissent jouer au sable sans en retirer, hélas, pléthore de mégots, 16 panneaux *Plage sans mégots* ont été posés aux points d'accès des plages de la commune. Pour rappel, un mégot pollue 500L d'eau...

Plus d'infos sur les plages sans tabac : <u>Et vous, allez-vous partir sur l'une des 53 plages</u> sans tabac ? (ligue-cancer.net)

Contact presse **Delphine Benjamoile**Responsable de la communication
delphine.benjamoile@mairie-leucate.fr
06 83 87 17 08

